

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2025-38  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 24**

**Nbre de suffrages exprimés : 24**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

**Excusés :** /

**Absents :** Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA. Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGLI. Saniye AKDEMIR

**Pouvoirs :** /

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 2 avril 2025

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. ( 30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT / CLUB BELON 3<sup>ème</sup> AGE**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20250409-2025-38-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2025

*Extrait du registre des délibérations n° 2025-38***SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CLUB BELON 3<sup>ème</sup> AGE**

Monsieur le Maire précise que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

Aussi par délibération n° 2025-11 du 5 mars 2025, le Conseil Municipal a arrêté le montant des subventions allouées aux associations qui en ont fait la demande.

Or, la présidence du Club Belon 3<sup>ème</sup> Age située 10 rue Carnot à Valentigney a été reprise le 7 mars dernier par Monsieur Joseph TOBAL.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** le versement de la subvention suivante au titre de l'exercice 2025 :

Imputation	Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025
65748-4238	<b>Club BELON 3<sup>ème</sup> Ages</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUTIER**